



Chers Camonois,

Le premier trimestre d'une commune est le temps de la construction du budget. Après avoir consolidé le résultat de l'année passée, il convient d'élaborer le budget de fonctionnement et de caler les investissements de l'année en cours ainsi que la programmation pluriannuelle.

Dans un contexte une nouvelle fois difficile après la période de crise sanitaire, c'est à une crise inflationniste que doivent faire face les collectivités.

En effet, si les ménages subissent durement les effets de l'inflation dans leur pouvoir d'achat, les collectivités ne sont pas moins épargnées. Ainsi l'indice dit « panier du maire » fait état d'une inflation des dépenses communales de + 7,2% sur les 9 premiers mois de 2022.

Les postes de dépenses « alimentation » (cantine) et « énergies » ont été les plus impactés. Bien que notre délégataire qui assure la restauration scolaire ait augmenté ses prix de 6,1% au 1^{er} septembre 2022, nous avons décidé de nous limiter à une revalorisation de 1,2% en accompagnant cette mesure d'un réajustement des plafonds de ressources des quotients familiaux afin d'éviter les effets de seuil.

Ce sont ainsi près de 40 000 € de pouvoir d'achat préservé pour les familles.

L'Etat a rejeté la demande des associations d'élus de revaloriser les dotations aux collectivités au niveau de l'inflation pour lui préférer une augmentation des bases locatives des impôts locaux de +7,1% soit 3 milliards pris sur les ménages. Les locaux à usage professionnel et commercial se voyant appliqués un indice plus favorable...

Elaborer dans ce contexte un budget communal qui préserve la qualité de services à la population et une capacité à entretenir et renouveler notre patrimoine, (*biodiversité marais, aires de jeux et cheminements étangs, travaux d'économies d'énergie*) et investir dans de nouveaux équipements (*voie verte Roger Salengro, salle d'activités sportives pour les écoles, restructuration des jardins familiaux en parc nourricier de cœur de ville, etc...*), devient de plus en plus difficile.

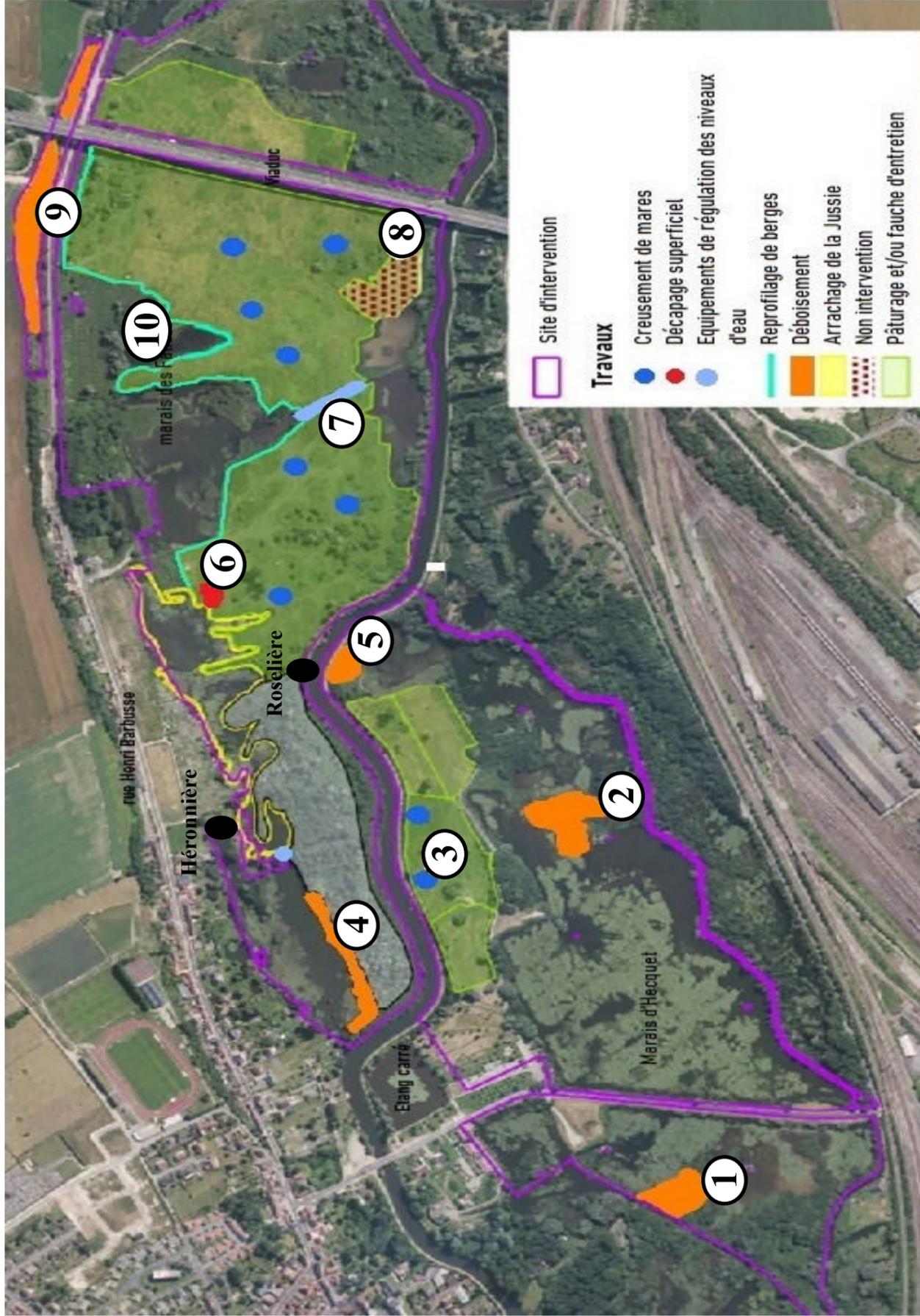
La chasse aux subventions qui occupe beaucoup de notre temps a ses limites. Et nous devons poursuivre le développement de notre commune, notamment en matière d'habitat afin de dégager de ressources nouvelles afin de pallier les hausses inéluctables sans les faire supportées sur les contribuables d'une population figée. Stopper la dynamique de modernisation et de croissance de notre commune serait extrêmement préjudiciable à la population de Camon et dévaloriserait leur patrimoine à terme.

Une autre politique voulue par certains, dite de « décroissance », n'est pas la mienne car contraire aux intérêts des Camonois.

C'est à ce défi du progrès que nous travaillons avec la révision du Plan Local d'Urbanisme que nous avons engagée. Consolider l'existant, maintenir une dynamique de développement, répondre à la demande de logements adaptés à tous les âges de la vie, telle est la volonté portée et assumée par l'équipe municipale que je conduis forte d'une confiance renouvelée dans les urnes pour la 4^{ème} fois.

Vous pouvez compter sur ma détermination pour continuer de faire rayonner Camon au sein de la métropole et au-delà, pour la plus grande fierté de ses habitants.

Votre Maire,
Jean-Claude RENAUX





L'entretien des marais, lieu emblématique de Camon, est une de nos priorités. Afin de penser l'aménagement du site, la commune s'est fixée cinq objectifs généraux :

- Protéger les espaces naturels communaux en améliorant le fonctionnement hydrologique du marais,
- lutter contre le changement climatique en conservant une activité de culture et d'élevage sur les prairies humides,
- s'adapter et prévoir les risques naturels,
- améliorer les connaissances scientifiques du marais et suivre l'évolution du patrimoine naturel,
- renforcer la biodiversité des annexes hydrauliques de la Somme.

Pour mener à bien ces objectifs, nous avons fait appel à différents partenaires, avec principalement le Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France. Ils nous ont aidé à décliner les objectifs généraux en objectifs opérationnels identifiés sur la carte :

① Le déboisement des ligneux a pour but de restaurer la végétation des tourbières alcalines spécifiques de la vallée de la Somme (roselières/ fougères/ joncs à fleurs...). La tourbe piège le dioxyde de carbone responsable du réchauffement climatique et a une forte capacité à stocker et à restituer l'eau. Les marais sont identifiés comme îlots de fraîcheur (avec d'autres aménagements comme les jardins de quelettes ou les parcs) afin de nous adapter aux épisodes de canicules.

Photo

② Défrichage afin d'ouvrir le milieu et de lutter contre les arbres invasifs comme l'arbre à papillons.

③ Le creusement de neuf mares, certaines existantes mais envasées d'une superficie de 50 à 100 m² profilées en pente douce (entre 5 et 20%) et ne dépassant pas 1.20 mètre de profondeur. Ceci permettra l'installation d'amphibiens, d'insectes, d'oiseaux et de brochets, les mares serviront de zone refuge pendant les périodes plus sèches.

④ Reprofilage des berges par déboisement permettant une multiplication des niches écologiques pour la flore et la faune aquatique.

⑤ Dégagement et mise en valeur d'une roselière

⑥ Expérimentation de décapage superficiel du remblai calcaire pour accroître la population d'ache rampante (espèce d'intérêt européen).

⑦ Creusement d'un canal permettant l'accès des poissons aux zones potentielles de reproduction.

⑧ Zone de réserve, mélange de bois morts d'arbres et de taillis, qui sera laissée sans aménagement car elle présente un intérêt pour la reproduction et le refuge de faisans et de gros gibiers.

⑨ Déboisement du coteau calcicole sur une surface de 7686 m² pour restaurer les surfaces de pelouses. L'entretien se fera par éco-pâturage. Dégager le liri devrait permettre de retrouver une végétation particulière de ces milieux avec notamment certaines orchidées assez rares en France.

⑩ Le reprofilage de 310 mètres linéaires de berges en pentes douces (entre 5 et 20%) avec réalisation de sinuosités sera réalisé afin d'accroître la diversité végétale et animale. Cela devrait aussi améliorer la résistance à l'érosion et freiner l'installation du rat musqué. De la même manière, la fédération de pêche, par le biais du marquage du brochet et la surveillance de la qualité des eaux, étudie la population piscicole.

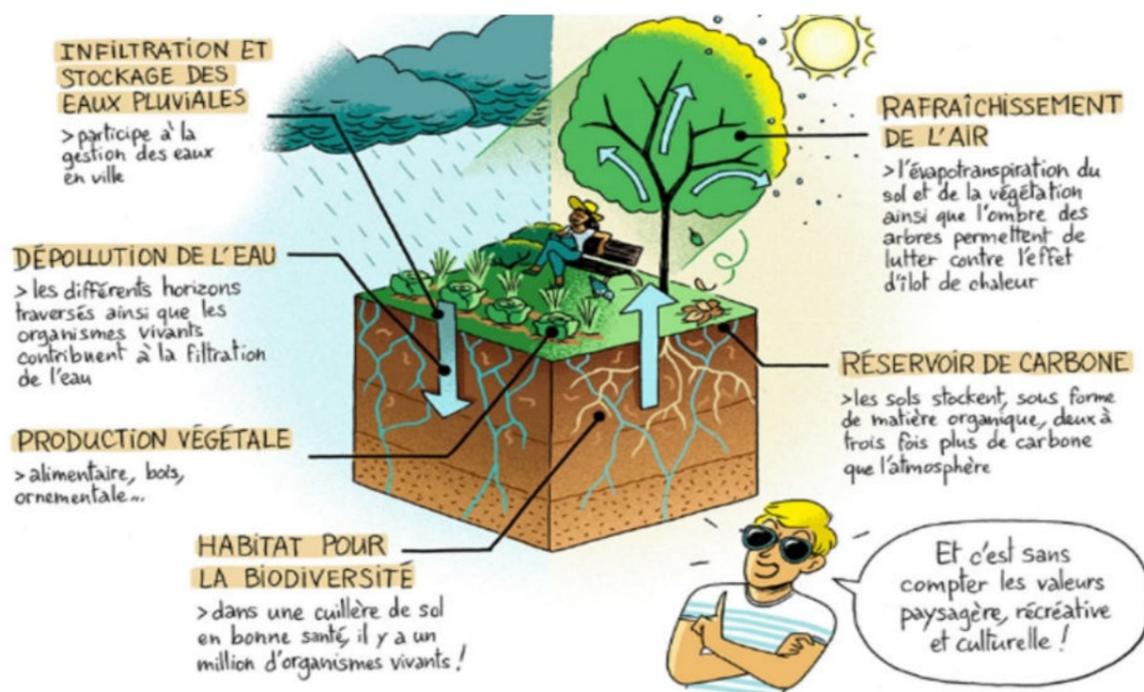
En plus de ces actions, notons aussi que le héron, oiseau caractéristique des zones humides, se reproduit dans nos marais avec la présence d'une héronnière permettant un comptage et un suivi de la population.

Au-delà des plans de fauches, c'est les chevaux qui participent à l'entretien des pelouses humides et qui permettent de maintenir le milieu ouvert.

Le marais est un écosystème vivant en perpétuelle évolution. Il doit historiquement sa survie aux activités humaines comme l'extraction de tourbe ou comme « zone tampon » pour limiter les débordements de la Somme et de l'Avre.

Si on laisse faire la Nature, les marais évoluent inexorablement en prairies puis en forêts dont la valeur biologique et esthétique est bien moindre. Aujourd'hui, nous mettons en œuvre un plan de valorisation et de conservation du site, qu'il puisse satisfaire aux usages présent et futur des Camonois. Il n'a ni la vocation d'être un espace interdit à la pêche ou à la chasse, ni celle d'un parc d'attractions.

Les bienfaits du Marais



Consciente que la prochaine décennie sera celle de la transition écologique, votre commune investit dans le développement durable écoresponsable.

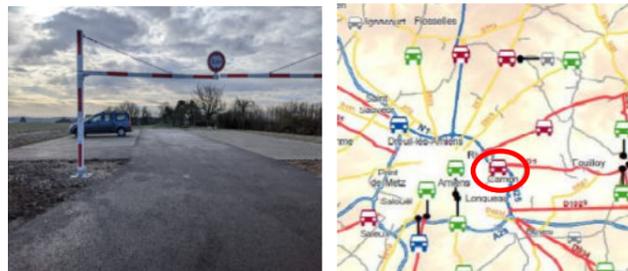
Coté Commune

Petit-Camon



La boîte à lire de Petit-Camon, nouvellement restaurée s'est vue doter de livres de la bibliothèque de Camon suite à un partenariat pour le recyclage des livres avec le réseau métropolitain des bibliothèques. Cet espace de loisirs, derrière la salle Bruxelles entièrement rénové en juin 2022 en même temps que l'aire de jeux de l'espace Gaston Gambier, rencontre un succès grandissant.

Aire de Covoiturage



www.somme.fr/services/routes-et-deplacements/mobilite/schema-departemental-des-aires-de-covoiturage

Une aire de covoiturage a été financée et aménagée par le conseil Départemental à l'entrée de Camon (haut de la rue Roger Salengro). Cette dernière fait partie du schéma départemental d'aménagement des aires de covoiturages 2022.



Quinzaine commerciale



Au total, 56 gagnants ont été récompensés par l'union des commerçants et artisans de Camon, salle Louis Aragon, le vendredi 20 janvier 2023. Les vainqueurs des voyages pour cette année étaient deux Camonois M.CATEL qui remporte le voyage à Dubaï et Mme ROY le séjour en Bretagne. **Prochain événement** : la réderie qui aura lieu le dimanche 2 avril 2023

Ecole Maternelle J.Jaurès



Les enfants ont rencontré les musiciens de la troupe « Sicuani », le mardi 28 février au matin. Après un concert privé, ils ont déambulé avec leurs déguisements en compagnie des musiciens près de l'école pour le carnaval. Cette association basée à Camon propose de la musique instrumentale et chantée folklorique d'origine sud-américaine. Cette action a été menée conjointement entre les enseignants et la FCPE.

Artistes locaux



Vous étiez nombreux à rencontrer nos artistes locaux salle Louis Aragon, le week-end du 04 et 05 février 2023. Peinture, sculpture, céramique, patchwork, couture, il y en avait pour tous les goûts.

Fête des Hortillonnages

TEMPS FORTS

- Ferme pédagogique,
- Carava'lud - Jeux Picards
- La Cie les pétards mouillés « le JACKBOX »
- Les Joutes Amiénoises
- Bal avec la Compagnie « Tire-laine »
- Amuséon
- « tchot Capuchon Rouge »
- Spectacle « supers5orkestar »
- Cie les TATAS
- « Les Colporteuses »
- L'arache Fanfare
- Feu d'artifice
- Groupe Monkey Cover (musiques actuelles)
- Les Crappy Coyottes
- Cie Car à pattes



Plus d'infos www.facebook.com/FDH17

Déchetterie



NOUVEAUX HORAIRES

Comme vous avez pu le lire dans le JDA, Amiens Métropole a annoncé l'expérimentation à partir du 1er avril de nouveaux horaires d'ouvertures concernant ses quatre déchetteries. Ces équipements auparavant ouverts en continu sont dorénavant fermés sur le temps du midi, ainsi que plusieurs demi-journées, (lundi matin, jeudi matin et le dimanche après-midi). Une décision prise dans un souci de maîtrise des coûts .

Du 1er octobre au 31 mars : de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

Du 1er avril au 30 septembre : de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 19h00

Questionnaire

Donnez nous votre avis sur votre utilisation de la déchetterie de Camon :

- Fermeture des demi-journées oui non
- Fermeture du dimanche après-midi oui non
- Ne se prononce pas

Merci de déposer votre coupon réponse à l'accueil de votre Mairie .

Alcool Ecoute Joie & Santé

L'association « Alcool Ecoute Joie et Santé de la Somme » participe à trois actions :

Action curative :

- Accompagnement des malades de l'alcool avant, pendant et après les soins,
- Contacts avec les familles et le milieu professionnel,
- Suivi du malade.

Action préventive :

- Prévention en entreprise,
- Prévention dans les instances scolaires,
- Mise à disposition de documentations.

Actions diverses :

- Forum des associations, (Camon, Rivery et Montdidier)
- Forum Agora à Amiens,
- Interventions centre de soins,
- Organisation de plusieurs événements (Sortie à Naours avec Pique-nique et visite des grottes, repas de Noël, visite de l'usine hydroélectrique de Long...)

L'association est à l'écoute des personnes ayant le besoin de parler du problème alcool que ce soit personnel ou pour un proche.

N'hésitez pas à contacter :

Catherine au 06.61.63.22.47, **Charlie** au 06.70.94.60.28 ou **Jacky** au 06.86.96.89.87



Sortie à Naours



Forum des associations



Repas de Noël

Tennis



Un très grand bravo à toutes nos équipes engagées lors des championnats Automne/Hiver 2022/2023.

Chez les Dames, l'équipe 1 se maintient en 1^{ère} division départementale, l'équipe 2 remporte le titre de championne départementale de Division 3 et accèdera à la Division 2 dès la saison prochaine.

Chez les Messieurs, l'équipe 1 en a fait de même (champion départemental de Division 3 et accès à la Division 2 la saison prochaine) tandis que notre équipe 2, qui a intégré de nombreux jeunes, termine à une très belle

3^{ème} place dans sa poule de Division 4. Place maintenant aux championnats Printemps/Été pour nos équipes adultes, mais aussi, pour la première fois, pour nos équipes jeunes 11/12 ans et 13/14 ans.

Nul doute que le plaisir sera au rendez-vous (et, nous l'espérons, les résultats aussi !!)

M a i s o n s - F l e u r i e s



Nous vous invitons à participer nombreux au concours des maisons fleuries 2023. En fleurissant votre logement vous devenez acteur de la qualité de notre cadre de vie, vous participez ainsi à valoriser la commune pour le label des villes et villages fleuris. Une jolie manière de mettre en valeur votre maison et de montrer vos talents de jardinier. D'avance merci à tous de votre aide à faire de Camon une ville où il fait bon vivre. Inscriptions du 22 mai au 09 juin 2023.

A LIRE

LE REGLEMENT

Art 1 : Le Concours est ouvert gratuitement à tous les habitants de CAMON.

Art 2 : Il est organisé par la Municipalité.

Art 3 : Il s'applique aux catégories suivantes :

- A) Maison avec grand jardin visible de la rue.
- B) Maison avec courette ou petit jardinet visible de la rue.
- C) Appartement visible de la rue. ou maison façade sur rue.
- D) Commerces (exceptés les fleuristes).

Art 4 : Le choix final de la catégorie du concurrent est du ressort du Jury.

Art 5 : Le Jury est composé de 6 membres de la commission « Cadre de vie environnement » sous la présidence de l'Adjoint responsable de cette commission.

Art 6 : Les participants seront notés et récompensés en fonction de l'effort, de l'originalité et de la qualité du fleurissement et de l'entretien de l'ensemble par un bon d'achat.

Le premier prix de chaque catégorie recevra un bon d'achat de 100€.

Un prix d'exception inter catégorie pourrait être récompensé par une dotation de 150€ non cumulable avec le premier prix.

Un prix spécial, pour un non inscrit, pourra être attribué à la discrétion du Jury.

Pourront être, également, récompensés des jardins familiaux du chemin des Quélettes et de la rue Henri Barbusse par des prix spéciaux.

Art 7 : Les participants ne peuvent s'opposer aux prises de vues (photos, vidéos) et abandonnent leur droit à l'image.

Art 8 : L'ensemble des élus ne peut concourir.

Art 9 : Les gagnants de chaque catégorie de l'année précédente pourront s'inscrire mais seront placés hors concours..

Art 10 : Un classement est établi par catégorie. Les membres du Jury sont seuls juges, leurs décisions sont sans appel.

Art 11 : Les prix seront remis aux lauréats courant octobre lors d'une réception organisée par la commune. La Municipalité se réserve le droit, selon les années, de modifier le système de récompense en fonction du budget attribué annuellement à cette opération.

Art 12 : Les inscriptions se feront la dernière semaine de mai et les deux premières de juin.

Le coupon d'inscription sera annexé au journal « Vivre Camon ».

Art 13 : La ville de Camon se réserve le droit de reporter ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, de quelques manières que ce soit.

Art 14 : L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement.

Passage du Jury : Début juillet 2023.

Bon fleurissement
L'Adjointe responsable,

Ariane AUGUSTE

✂

Nom : _____ Prénom : _____
(Merci de remplir en lettres majuscules)

Adresse : _____

Mail : _____ Tél : _____

Catégorie : _____

Vivre CAMON

Ce qu'il faut savoir

Lutte contre le bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à moteur thermique ou électrique susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, nettoyeurs haute pression, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc...ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les samedis que de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés que de 10h à 12h.00.

Aide à l'achat d'un vélo

La commune de Camon renouvelle sa subvention pour l'achat de vélos. Retrouvez toutes les modalités sur www.camon.fr

Tournoi International



Dans le cadre du 37ème tournoi International de l'US Camon Football, qui se déroulera les 27 et 28 mai 2023 prochains, le club est à la recherche de famille d'accueil pour assurer le couchage des joueurs. Il assurera l'essentiel de la logistique, mais votre concours lui sera précieux pour assurer les nuitées de ces jeunes (repas du soir, coucher et petit déjeuner), l'hébergement varie de 1 à 3 nuitées. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter M. Francis GACQUER au 06.47.40.43.59.

Expression de l'opposition

Nous arrivons à la moitié du mandat municipal. Quelles ont été les évolutions depuis 2020? Un projet immobilier initié sans concertation des riverains qui va défigurer notre commune et contesté (plus de 500 Camonois ont signé la pétition), des aménagements d'espaces de loisirs laissés à l'abandon depuis des années (Petit-Camon). Ah si, des évolutions qui n'auraient pas vu le jour sans nos propositions (l'aire de covoiturage à l'entrée de la ville). Ah oui, 21 ans de mandats, ça fatigue... #BougeonsCamon

VIVRE CAMON
Bulletin d'information municipale
Responsable de la publication :
Jean-Claude Renaux
www.camon.fr
Impression IRG
Conception : Com'une Idée
Réalisation : Mairie de Camon

9ème Soirée Cabaret



Le Secours Populaire organise sa 9ème grande soirée cabaret le samedi 15 avril 2023 salle Louis Aragon à partir de 19h00.

Au programme : Menu gastronomique, chanteurs, transformistes, magiciens... avec la participation de la troupe d'artistes cabaret le Philopat

Prix : 39 euros

Réservation auprès de **M.TOUPET Jean-Luc** au **06.81.27.97.01**

Nouvelle entreprise



DÉPANNAGE INFORMATIQUE À DOMICILE
REPLACEMENT, RÉPARATION,
SERVICE AIDE À LA PERSONNE
DANS LES DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES.

06-50-41-24-36
dstmax38@gmail.com
Hauts-de-France
maximédia.fr
MaxiMedia



23 mars 2023 : Repas UNRPA

26 mars 2023 : Repas des aînés

02 avril 2023 : réderie de l'UCAPS

27 avril 2023 : Goûter UNRPA

Mairie de CAMON
Place du Général Leclerc
BP 20002
80334 CAMON Cedex
Tél. : 03 22 49 30 00
Fax : 03 22 49 30 09
Horaires d'ouverture au public :
Du Lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

